

Publiciste ou privatiste ?

Par **Bob**, le 12/06/2023 à 18:40

Bonjour,

Actuellement en deuxième année de licence de droit, il se pose la question, pour la troisième année, de choisir entre la voie publiciste ou privatiste.

Hélas, j'aime les deux domaines et dans les deux domaines se trouvent des disciplines qui ne m'attirent pas du tout (pour le droit privé, c'est sans aucun doute le droit pénal ; pour le droit public, c'est le droit de l'Union européenne).

J'aurais donc aimé savoir si vous aussi vous avez été confronté à ce terrible dilemme et si vous avez des ressources, des questions qu'il faut se poser ou tout autre conseil qui pourrait être utile pour un étudiant dans ma position.

En vous remerciant par avance.

Par **Floris22**, le 12/06/2023 à 19:12

Bonjour

Que voulez vous faire comme travail ? Vers quelle branche souhaitez vous aller ?

Par **Isidore Beautrelet**, le 13/06/2023 à 07:09

Bonjour

Je rejoins Floris, la réponse aux deux questions pourraient vous aider à faire votre choix.

Le droit pénal n'est qu'une branche du droit privé. Certains universitaires en font même une catégorie à part entière.

Vous pouvez très bien aller en droit privé et par la suite viser des Masters de droit civil ou de droit des affaires où il n'y aura pas de cours de droit pénal au programme.

Pour le droit de l'UE, c'est un peu plus délicat, c'est une matière que doivent impérativement

suivre, les étudiants qui souhaitent se spécialiser en droit public.

Et puis comme on dit, il ne faut pas juger avant d'avoir goûté ?

Qu'est-ce qui vous fait penser que vous n'aimerez pas ces deux matières.

Par **Bob**, le **13/06/2023** à **14:14**

Bonjour,

Merci pour vos réponses.

[quote]

Que voulez vous faire comme travail ?

[/quote]

En ce qui concerne le travail, j'aimerais devenir avocat. J'étais également attiré par la magistrature mais après avoir vu les taux de pression, j'ai préféré renoncer.

[quote]

Vers quelle branche souhaitez vous aller ?

[/quote]

Pour les branches, c'est tout là le problème ! J'aime autant le droit administratif que le droit des affaires. Mais j'apprécie aussi énormément le droit des obligations ou même les finances publiques (je me vois bien travailler dans chacun de ces domaines !).

[quote]

Vous pouvez très bien aller en droit privé et par la suite viser des Masters de droit civil ou de droit des affaires où il n'y aura pas de cours de droit pénal au programme.

[/quote]

Vous avez sans doute raison. Mais je ne cesse de garder en tête ce que l'un de mes professeurs, qui est directeur d'un Master de droit public par ailleurs, nous a dit cette année : il préférera choisir un élève moyen, qui a choisi le parcours publiciste, plutôt qu'un élève bon (qui aurait donc des résultats supérieurs) mais qui aurait choisi le parcours privatiste !

[quote]

Et puis comme on dit, il ne faut pas juger avant d'avoir goûté ?

[/quote]

C'est bien vrai !

[quote]

Qu'est-ce qui vous fait penser que vous n'aimerez pas ces deux matières.

[/quote]

Cette année nous avons pu avoir un cours de droit pénal général mais aussi un cours d'institutions européennes (dans lequel il y avait quelques parallèles avec le droit européen). Je n'ai pas réussi à accrocher à ces deux matières. Je ne saurais pas l'expliquer mais je n'ai pas perçu le même engouement que pour les autres matières !

Réponse un peu longue, je m'en excuse...

Par **Floris22**, le **13/06/2023** à **22:45**

Magistrat ? Quand vous en parlez, je présume que vous faites uniquement référence aux magistrats au TJ

Une carrière en tant que conseiller au TA ne vous tenterait pas ?